



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	9	2

**OBJET : 07-4 - BP 2017 - SUBVENTION
- ASSOCIATION LES VOILES D'ANTIBES**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

319844

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 8 DEC. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 14 DEC. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 1 décembre 2017

Le vendredi 1 décembre 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 24/11/17, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA
M. Gérald LACOSTE à Mme Cléa PUGNAIRE
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY
M. Mickael URBANI à M. Patrice COLOMB
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC

Absents : Mme Rachel DESBORDES, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

07-4 - BP 2017 - SUBVENTION - ASSOCIATION LES VOILES D'ANTIBES

Commission(s) : CULTURE - TOURISME
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La manifestation « Les Voiles d'Antibes » est un évènement d'animation et de développement lié au port Vauban qui participe pleinement à la vie culturelle locale ainsi qu'à l'attractivité de la ville d'Antibes.

Auparavant, l'Office du Tourisme et des Congrès confiait l'organisation des « Voiles d'Antibes » à l'Association portant ce même nom.

En contrepartie, l'Office de Tourisme et des Congrès participait à cet évènement en prenant en charge financièrement une partie de l'organisation.

Conformément au contrat de délégation de service public de gestion, d'entretien et d'exploitation du port Vauban signé en 2016, le nouveau délégataire « VAUBAN 21 » prend dorénavant à sa charge cette participation financière.

Dans un même temps, une convention d'objectifs et de moyens entre l'Association et la Ville a été signée le 26 avril 2017 par laquelle il a été convenu que la Commune apporte également sa contribution à l'organisation de cette manifestation au titre de l'intérêt général que celle-ci représente.

Ainsi que cela est prévu dans la convention, l'Association a présenté le bilan de la manifestation qui s'est déroulée du 30 mai 2017 au 5 juin 2017, ces éléments ont permis à la Commune de faire une comparaison entre les éditions 2016 et 2017.

Il est proposé qu'une subvention d'un montant de 52 000 euros soit versée à l'Association « Les Voiles d'Antibes », conformément à la procédure habituelle appliquée aux associations.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 52 000 euros à l'Association « Les Voiles d'Antibes » au titre de l'année 2017 ;

- **PRECISE** que les crédits sont prévus sur le budget 2017.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.07-4 - BP 2017 - SUBVENTION - ASSOCIATION LES VOILES D'ANTIBES -

Date de transmission de l'acte : 14/12/2017**Date de réception de l'accusé de réception :** 14/12/2017**Numéro de l'acte :** DCM3198-17 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20171201-DCM3198-17-DE**Date de décision :** 01/12/2017**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.5. Subventions